



Digne-les-Bains, le 7 janvier 2020

## Assises territoriales de la sécurité intérieure dans les Alpes-de-Haute-Provence

Le Premier ministre a annoncé dans son discours de politique générale du 12 juin 2019 la rédaction d'un livre blanc afin de traduire les orientations de sécurité intérieure pour les prochaines années.

L'objectif de cette démarche, qui a associé dès sa conception l'ensemble des acteurs concernés, est de prendre en compte les nouvelles attentes de la population et les changements sociétaux tels que l'omniprésence du numérique, la persistance de la menace terroriste, l'évolution de la criminalité organisée, ou l'émergence des risques climatiques et des conjonctions de crises.

Au plan national, quatre groupes de travail ont été mis en place afin de réfléchir et de consulter largement en associant les forces de sécurité intérieure, les élus, les syndicats et instances de concertation, les chercheurs, universitaires et experts, les entreprises et les citoyens. Il s'agit de mener un diagnostic précis et de proposer des solutions innovantes pour notre sécurité.

Afin d'assurer une concertation la plus large possible, **Olivier JACOB, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, organise en janvier 2020 des assises de la sécurité intérieure dans le département.**

---

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : [prefcommunication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:prefcommunication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Celles-ci prendront la forme de réunions d'échange et de concertation avec :

- les forces de sécurité ;
- les élus du département ;
- la population et les représentants de la société civile, dans chaque arrondissement. Ces réunions ouvertes aux citoyens se tiendront :

- à Barcelonnette (pôle d'accueil universitaire Séolane), le mardi 14 janvier 2020, à 18 heures ;
- à Manosque, le jeudi 16 janvier (salle du moulin neuf- espace Osco Manosco), à 18 heures ;
- à Digne-les-Bains (en préfecture, salle Lehman), le mercredi 22 janvier 2020, à 18 heures ;
- à La Brillanne (salle communale), le mercredi 22 janvier 2020, à 18 heures ;
- à Castellane (salle des fêtes), le jeudi 23 janvier 2020, à 9h30.

Les citoyens peuvent également faire remonter leurs constats et pistes de proposition en matière de sécurité intérieure par courriel, lundi 20 janvier 2020 au plus tard, à l'adresse suivante :

[pref-livre-blanc-securite-interieur04@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-livre-blanc-securite-interieur04@alpes-de-haute-provence.gouv.fr) .

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site Internet de la préfecture : <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Actualites>